

Succession enfants famille recomposee

Par justine, le 05/04/2010 à 03:25

Bonjour,

je ne sais pas si vous allez pouvoir m aider mais mon probleme est important pour moi.... J'ai 3 enfants d'un premier mariage

Je viens d epouser un homme il y a 1 mois qui en a 3 aussi d un premier mariage

Du cote de mon mari le divorce s est tres mal passé et son ex femme malgre qu elle soit tres fortunée nous harcele pour des achat, augmentation de pension etc pour les enfants.... je sais que son archarnement ne cessera jamais....

Le probleme est le suivant: nous allons acheter un appartement mon epoux et moi, nous souhaiterions qu en cas de deces de mon epoux ses enfants ne puissent pas sous la pression de leur mere me faire vendre...ou recuperer a terme 50% de ce bien.....(ses enfants ne seront jamais dans le besoin car la mere a de quoi subvenir a plusieurs generations qui suivent....)

en revanche, nous souhaitons tous les deux que mes enfants puissent recuperer 50% de notre bien si moi meme je venais a deceder....

Comment faire ce montage? on m a parlé d un SCI? qu en pensez vous? pouvez vous m aider? le bien que nous achetons vaut seulement 200 000 euros mais c'est la seule chose que nous possederons....apres remboursement credit dans plusieurs années.....alors pour nous c est important.....les enfants de mon epoux etant a l abri via la famille de leur mere....

Mille merci de votre aide....